



**Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif - REAAM - Année 2023, 1er Semestre**

**Communes disposant de compteurs abonnés - facturation au réel :**

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3 Base 120 m3/an	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3 Base 120 m3/an	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AIGLUN	SIEVI					1,6100	0,16	0,18	1,9470
ASCROS	3,0500	0,19	0,28	0,19	3,7136	1,1200	0,16	0,13	1,4080
BEUIL	REAAM (DSP) : service délégué à VEOLIA					REAAM (DSP) : service délégué à VEOLIA			
CUEBRIS	SIEVI					1,1200	0,16	0,13	1,4080
LA PENNE	3,0500	0,19	0,28	0,19	3,7136	1,1200	0,16	0,13	1,4080
MALAUSSENE	2,0400	0,19	0,28	0,14	2,6481	1,1200	0,16	0,13	1,4080
MASSOINS	2,5200	0,19	0,28	0,16	3,1545	1,4600	0,16	0,16	1,7820
PEONE-VALBERG	REAAM (DSP) : service délégué à SUEZ France					1,5400	0,16	0,17	1,8700
PIERREFEU	SIEVI					1,5000	0,16	0,17	1,8260
PUGET-ROSTANG	1,8300	0,19	0,28	0,13	2,4265	1,1200	0,16	0,13	1,4080
PUGET-THÉNIERS - T2	1,7500	0,19	0,28	0,12	2,3421	1,6700	0,16	0,18	2,0130
REVEST-LES-ROCHES	SIEVI					1,3300	0,16	0,15	1,6390
RIGAUD	1,4700	0,19	0,28	0,11	2,0467	1,3400	0,16	0,15	1,6500
ROQUESTERON	SIEVI					1,4500	0,16	0,16	1,7710
SAINT-ANTONIN	3,0500	0,19	0,28	0,19	3,7136	1,1200	0,16	0,13	1,4080
SALLAGRIFFON	2,3300	0,19	0,28	0,15	2,9540	1,1200	0,16	0,13	1,4080
SAUSSES (04) - T3	1,5900	0,19	0,28	0,11	2,1733	1,4000	0,16	0,16	1,7160
SIGALE	SIEVI					1,1200	0,16	0,13	1,4080
TOUET-SUR-VAR	1,2200	0,19	0,28	0,09	1,7830	1,1200	0,16	0,13	1,4080
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	SIEVI					1,3300	0,16	0,15	1,6390
VILLARS-SUR-VAR	1,5100	0,19	0,28	0,11	2,0889	1,1700	0,16	0,13	1,4630

**Communes ne disposant pas de compteurs abonnés :**

application d'un forfait volumétrique selon l'Arrêté Préfectoral du 26/09/1994 relatif au régime exceptionnel de tarification de l'eau

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE PRELEVEMENT EAU € HT/m3	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
<b>AUVARE</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>DALUIS</b> 120 m3/an	1,3600	0,19	0,28	0,10	1,9307	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>ENTRAUNES</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>GUILLAUMES</b> 120 m3/an poste supplémentaire : 42 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>LA-CROIX-SUR-ROUDOULE</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>LIEUCHE</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>PIERLAS</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>SAINT LEGER</b> 120 m3/an	1,4300	0,19	0,28	0,10	2,0045	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>SAINT MARTIN-D'ENTRAUNES</b> 92 m3/an	1,8000	0,19	0,28	0,12	2,3949	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>SAUZE</b> 120 m3/an	1,5700	0,19	0,28	0,11	2,1522	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>THIERY</b> 80 ; 92 m3/an (2 forfaits)	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>TOUDON</b> 92 m3/an	1,4300	0,19	0,28	0,10	2,0045	1,1200	0,16	0,13	1,4080
<b>UBRAYE</b> 80 m3/an	1,2800	0,19	0,28	0,10	1,8463	1,0000	0,16	0,12	1,2760
<b>VILLENEUVE-D'ENTRAUNES</b> 120 m3/an	1,1500	0,19	0,28	0,09	1,7091	1,1200	0,16	0,13	1,4080

Taux des surtaxes collectivité pour les communes en Délégation de Service Public (DSP) :

<b>BEUIL</b>	Part collectivité EAU - part fixe	10,00 €HT/an
	Part collectivité EAU - part consommation	0,1247 €HT/m3
	Part collectivité ASSAINISSEMENT - part fixe	20,00 €HT/an
	Part collectivité ASSAINISSEMENT - part consommation	0,0457 €HT/m3

<b>PEONE-VALBERG</b>	Part collectivité EAU - part fixe	25,42 €HT/an
	Part collectivité EAU - part consommation	0,0838 €HT/m3

<b>Vente d'eau en gros à St Pierre (04)</b>	
<i>part fixe annuelle</i>	2 000 € HT
<i>part variable</i>	2.12 € HT /m3

<b>Achat d'eau en gros à RECB (desserte en eau de Sallagriffon)</b>	
<i>part fixe annuelle</i>	4 050 € HT
<i>part variable ÉTÉ (du 01.05 au 30.09)</i>	0.80 € HT /m3
<i>part variable HIVER (du 01.10 au 30.04)</i>	0.65 € HT /m3

**Tarifications particulières appliquées sur le périmètre de la REAAM lors de manifestations**

Concernant aussi bien la location du compteur que la facturation de la consommation d'eau, il sera appliqué la tarification en vigueur de la commune sur laquelle a lieu la manifestation. De plus, la pose du compteur nécessitera l'intervention d'un agent : cette intervention sera facturée aux tarifs en vigueur de la régie. Enfin, s'il devait y avoir des travaux de branchement à réaliser, la facturation sera établie avec l'application du taux horaire régie (dans le cas de travaux en régie) ou d'un devis entreprise (si intervention d'une entreprise sollicitée par la REAAM).

**Tarification agricole : appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (hors SIEVI)**

Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique

**Sur les communes de La Penne, St Antonin et Ascros**

<b>Part fixe annuelle</b>	134 € HT	<b>part variable</b>	1,17 € HT/m3
---------------------------	----------	----------------------	--------------

**Sur les autres communes de la REAAM**

<b>Part fixe annuelle</b>	48 € HT	<b>part variable Tranche 1 (0 à 300 m3)</b>	0,60 € HT/m3
		<b>part variable Tranche 2 (au-delà de 300 m3)</b>	0,90 € HT/m3

<b>Location-vérification-entretien de compteur (appliquée sur branchements domestiques et agricoles)</b>	
<i>Pour un compteur de diamètre 15 ou 20 mm</i>	10 € HT
<i>Frais annuels de location supplémentaires : compteur de 30 ou 40 mm</i>	+ 50 € HT
<i>Frais de location supplémentaires : compteur de 50 ou 60 mm</i>	+ 120 € HT
<i>Frais de location supplémentaires : compteur 60 mm à 100 mm</i>	+ 150 € HT

<b>Redevances - Organismes publics - AGENCE DE L'EAU RMC (2019-2024)</b>	
<i>Redevance pour prélèvement d'eau</i>	0.19 €/m <sup>3</sup>
<i>Lutte contre la pollution domestique</i>	0.28 € /m <sup>3</sup>
<i>Modernisation des réseaux de collecte</i>	0.16 € /m <sup>3</sup>

<b>TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)</b>	
<i>Eau potable</i>	5,50%
<i>Assainissement</i>	10,00%

<b>FRAIS DE PENALITE DE RELANCE POUR FACTURE IMPAYEE</b>	
<i>Par courrier de relance</i>	10 €



**Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif de PUGET-THENIERS - Année 2023, 1er semestre**

<b>Droit de Location Compteur Eau par semestre (€ HT)</b>	
Compteur de 15 à 20 mm	20.29 €
Compteur de 30 mm	47,21 €
Compteur de 40 mm	69,83 €
Compteur de 50 mm	92,19 €
Compteur de 60 mm	161,36 €
Compteur de 100 mm	171,31 €

<b>Part fixe appliquée par semestre (€ HT)</b>	<b>Eau</b>	<b>Assainissement</b>
Compteur de 15 à 20 mm	16.46 €	35,07 €
Compteur de 30 mm	25.25 €	46.12 €
Compteur de 40 mm	32.83 €	59.96 €
Compteur de 50 mm	45.45 €	71.41 €
Compteur de 60 mm	48.96 €	76,51 €
Compteur de 100 mm	81,31 €	91,81 €

La redevance pour entretien du réseau AEP aux groupements de logements desservis par un seul compteur sera facturée en fonction du nombre de logements réellement occupés (acquittant une taxe d'habitation) et dans la limite de 10 redevances par compteur.

<b>Tarifs de l'eau et de l'assainissement (€ HT)</b>	
Les 14 premiers m3 d'eau (par semestre)	0,45 €/m3
Au-delà de 14 m3 d'eau	1,35 €/m3
Prix du m3 d'eau rejeté dans l'assainissement	1,09 €/m3
Tarif spécifique Abattoir pour l'assainissement	5,58 €/m3
Forfait assainissement annuel pour les usagers disposant de leur propre ressource en eau : 130 m3/an	156 €/an



## Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

### Tarification des services spécifiques d'EAU POTABLE - 2023, 1er semestre

<b>Ouverture/fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné</b>	
<i>Fermeture/remise en eau du branchement sans pose-dépose de compteur</i>	45,00 € TTC
<i>Fermeture du branchement avec dépose de compteur</i>	80,00 € TTC
<i>Remise en eau avec pose de compteur</i>	80,00 € TTC
<b>Changement d'un compteur gelé (main d'œuvre et fourniture)</b>	120,00 € TTC
<b>Relevé de compteur à la demande de l'abonné</b>	45,00 € TTC
<b>Jaugeage de compteur à la demande de l'abonné (sauf si le compteur est défectueux)</b>	80,00 € TTC
<b>Création d'un raccordement au réseau d'eau (travaux, fourniture, occupation et réfection des chaussées et trottoirs)</b>	
<i>L'accord entre la régie et l'abonné se fera sur présentation d'un devis établi par la régie (le paiement total (100%) sera demandé avant démarrage des travaux)</i>	
<b>Contrôle sur site d'un raccordement au réseau d'eau, à la demande d'un usager ou dans le cadre d'une vente immobilière</b>	84,00 € TTC
<b>Frais de recouvrement dans le cas d'une facture impayée</b>	
<i>Frais de gestion liés aux relances</i>	50,00 € TTC
<i>Intervention pour fermeture du branchement</i>	80,00 € TTC
<i>Intervention pour remise en eau complète</i>	80,00 € TTC
<i>Le cas échéant, intervention pour pose d'un limiteur de débit</i>	80,00 € TTC
<b>Frais de pénalités liés au non respect du règlement de l'eau potable de la Régie</b>	100,00 € TTC
<i>Prise d'eau frauduleuse (en plus de la consommation d'eau qui sera facturée)</i>	500,00 € TTC
<i>Utilisation d'appareils interdits</i>	100,00 € TTC
<i>Manœuvre non autorisée de robinets/vannes sur le réseau</i>	100,00 € TTC
<i>Retour d'eau dans le réseau public</i>	100,00 € TTC
<i>Demande abusive d'ouverture/fermeture de vannes de branchement ou de souscription/résiliation de contrat</i>	240,00 € TTC
<b>Taux de rémunération pour la réalisation de travaux en régie pour le compte de tiers</b>	
<i>Taux journalier - hors astreintes</i>	300,00 € TTC
<i>Taux horaire - hors astreintes</i>	42,86 € TTC
<i>Taux horaire - en astreintes soirs, week-ends et jours fériés</i>	90,00 € TTC
<b>Forfait de rémunération pour la gestion technico-administrative d'un dossier de raccordement à l'eau</b>	180,00 € TTC
<b>Forfait de rémunération pour la gestion technico-administrative d'un dossier de raccordement à l'eau et l'assainissement</b>	240,00 € TTC
<b>Forfait de souscription/résiliation d'un contrat pour la gestion administrative du dossier et le suivi des mutations</b>	24,00 € TTC



## Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

### Tarification des services spécifiques d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) - 2023, 1er semestre

Tarifications de dépotage sur la STEP de Puget Théniers (prix au m <sup>3</sup> )	
<i>Réception et traitement des matières de vidange</i>	35,00 € TTC
<i>Réception et traitement de boues liquides issues de l'ANC</i>	25,00 € TTC
Réception et traitement des graisses issues de l'activité de commerces et collectivités	50,00 € TTC
Réception et traitement des graisses issues de l'activité industrielle agroalimentaire	60,00 € TTC
Travaux de branchement particulier (travaux, fourniture, occupation et réfection des chaussées et trottoirs)	
<i>L'accord entre la régie et l'abonné se fera sur présentation d'un devis établi par la régie (le paiement total (100%) sera demandé avant démarrage des travaux)</i>	
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : domestique ou assimilée domestique	
	<i>10 €/m<sup>2</sup> habitable</i>
Contrôle sur site d'un raccordement au réseau d'assainissement, à la demande d'un usager ou dans le cadre d'une vente immobilière	
	84,00 € TTC
Forfait pour la mise à disposition et l'utilisation d'un hydrocureur par la régie en partie privative de réseau d'assainissement	
	120,00 € TTC
Forfait de rémunération pour la gestion technico-administrative d'un dossier de raccordement à l'assainissement	
	180,00 € TTC
Forfait de rémunération pour la gestion technico-administrative d'un dossier de raccordement à l'eau et l'assainissement	
	240,00 € TTC
Forfait de souscription/résiliation d'un contrat pour la gestion administrative du dossier et le suivi des mutations	
	24,00 € TTC
Taux de rémunération pour la réalisation de travaux en régie pour le compte de tiers	
<i>Taux journalier - hors astreintes</i>	300,00 € TTC
<i>Taux horaire - hors astreintes</i>	42,86 € TTC
<i>Taux horaire - en astreintes soirs, week-ends et jours fériés</i>	90,00 € TTC

### Tarification des prestations d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

<i>Contrôle / diagnostic de l'existant</i>	140,00 € TTC
<i>Contrôle d'entretien de l'existant</i>	140,00 € TTC
<i>Contrôle de conception du neuf</i>	200,00 € TTC
<i>Contrôle de réalisation du neuf</i>	150,00 € TTC
<i>Contre-visite de contrôle d'exécution</i>	60,00 € TTC
<i>Forfait de déplacement supplémentaire pour contrôle (1)</i>	60,00 € TTC
<i>Frais de relance simple en cas d'impayé</i>	50,00 € TTC

(1) en cas d'absence non justifiée et non excusée de l'usager (la possibilité de déplacement du contrôle lui étant offerte dans la lettre de rdv envoyée 30 jours avant) ; en cas d'absence à un rdv fixé par la REAAM suite au report du premier rdv ou en cas de report abusif des rdv fixés par le SPANC ; en cas de refus d'accès à l'agent de contrôle : le contrôle sera automatiquement facturé à l'usager. Les articles L 1331-11 et L 1331-8 du code de la Santé Publique permettent, de plus, de majorer le coût du contrôle jusqu'à hauteur de 100 %.